



Aménager les espaces extérieurs comme des lieux de vie à part entière

Les espaces extérieurs ne peuvent être dissociés d'un projet. Ils sont un support, voire même un prolongement, du bâtiment et de ses fonctions intérieures. Ils présentent des enjeux forts tels qu'assurer l'accessibilité du bâtiment ou le confort des usagers, ou servir de support d'activités.

Dans ce contexte de crise sanitaire où certaines mesures doivent être respectées (distance, aération, jauge limitée), les extérieurs sont des atouts. La prise en compte et la définition précise de ces espaces extérieurs est indispensable en phase de programmation.

Le rôle clé des espaces extérieurs

Les espaces extérieurs, grâce à leur usage ou leur traitement paysager, ont un rôle clé dans le projet et permettent de le valoriser.

Pratiques et esthétiques à la fois

Certains espaces extérieurs ont avant tout un usage **pratique**. Ces espaces, nécessaires pour le bon fonctionnement du bâtiment, sont souvent mal intégrés. Ils peuvent pourtant, avec un aménagement intelligent, participer à **l'esthétisme et à l'image du projet**.

Par exemple, de nombreux projets incluent des **zones de stationnement extérieures** ou des abris pour véhicules (vélos, motos, voitures, dépose-minute pour bus, etc.), destinés aux futurs utilisateurs. Il est possible de **limiter l'impact visuel de ces espaces en les rendant « invisibles » et plus « verts »** grâce à un traitement paysager de qualité (surface perméable à l'eau de pluie et non en enrobé, plantations, brise vue, ombrières).

L'exemple du merlon

Dans le cas d'un projet impacté par le bruit du trafic routier environnant, la création d'un **merlon** peut être la seule solution à cet inconfort. Un travail sur la topographie du merlon peut permettre sa valorisation dans le cadre du projet :

- Réutilisation des déblais du site le cas échéant pour en créer le volume,
- Intégration d'autres usages recherchés (création d'un théâtre de verdure par exemple),
- Aménagement en terrasses pour servir de support à l'éco-pâturage ou permettre des plantations,
- Implantation d'une œuvre d'art à son sommet pour rendre le site visible et unique, etc.

Améliorent le cadre de vie

Les aménagements extérieurs, de par leur **usage**, peuvent également permettre **d'améliorer le cadre de vie**, et participer au bien-être des usagers.

Par exemple, de plus en plus de **jardins thérapeutiques** sont aménagés dans des projets d'EHPAD. Avec leur parcours psychomoteur, leur espace dédié au jardinage, la présence d'animaux, ils permettent aux résidents de réaliser des activités physiques en extérieur tout en restant dans l'enceinte du site (sécurité, accessibilité). Ces jardins sont considérés comme des lieux de partage et de vie qui stimulent les résidents.

De même, on n'imagine pas une école élémentaire sans sa **cour de récréation**, permettant aux enfants de réaliser toutes sortes de jeux et de se défouler entre deux leçons. Cette cour de récréation, de par son aménagement plus vert et plus riche, peut permettre un **réel épanouissement des enfants**.

Les particularités des espaces extérieurs

Les espaces extérieurs doivent être réfléchis pour pouvoir répondre à certains **enjeux techniques et fonctionnels particuliers**, au même titre que les espaces intérieurs.

Sécurité

Ils doivent par exemple pouvoir répondre aux **enjeux de sécurité**. Un travail sur les abords, la clôture, l'éclairage, le mobilier, peut permettre de protéger les usagers et le bâtiment des intrusions ou d'un stationnement gênant si nécessaire.

Visibilité

La **visibilité** des différents espaces doit être réfléchi, il s'agit souvent du premier contact du public avec le site. Les extérieurs peuvent permettre de mettre en valeur l'image du lieu renvoyée aux visiteurs.

A l'inverse, les espaces plus intimes réservés au personnel travaillant sur site doivent pouvoir être protégés de toute vue extérieure. Un travail sur l'organisation des différents espaces extérieurs doit permettre de bien séparer les fonctions destinées au public de celles réservées au personnel exclusivement.

Accessibilité

L'enjeu de **l'accessibilité à tous** s'applique également aux espaces extérieurs. Dans le cas d'espaces extérieurs accueillant du public, les cheminements doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

De plus, la question du contrôle d'accès ou de **l'horaire d'ouverture** doit être posée le cas échéant : l'accès au public se fait-il en continu ? Y a-t-il éventuellement des risques de squat ?

Intégrer les espaces extérieurs au programme

Toutes ces prescriptions et caractéristiques techniques et fonctionnelles sont intégrées au programme, avec notamment des fiches descriptives d'espace dédiées à chaque espace extérieur.

Chaque espace, qu'il soit intérieur ou extérieur, est décrit dans les différents volets du programme selon :

- son usage, le type de personnes accueillies, son occupation
- sa surface et sa capacité
- ses liens privilégiés avec les autres espaces, sa position
- ses caractéristiques particulières d'aménagement (ambiance, mobilier, réseaux, etc.)

Pour une meilleure compréhension de l'organisation de ces espaces entre eux, ils sont **regroupés par blocs fonctionnels**. Un bloc fonctionnel rassemble ainsi des espaces exigeant une forte proximité spatiale et des relations fonctionnelles particulières. En d'autres termes, les locaux constituant un bloc fonctionnel « fonctionnent » ensemble ou ont intérêt à le faire.

Les espaces sont traités indifféremment qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Ainsi, les espaces extérieurs sont intégrés aux blocs fonctionnels auxquels ils sont rattachés. Ce serait en effet une erreur de créer un bloc fonctionnel « espaces extérieurs » dédié aux espaces extérieurs seuls. De cette manière, les liens particuliers et la communication entre espaces intérieurs et extérieurs sont bien mis en avant.

Par exemple, une terrasse extérieure aménagée en lien avec une cuisine sera intégrée au même bloc fonctionnel « espaces communs de convivialité ». De même, un parking dédié aux visiteurs devant être à proximité de l'entrée du bâtiment, sera intégré au bloc fonctionnel « accueil du public ».

M.R.